

LES DISPOSITIFS SPORT-SANTÉ À DESTINATION DES PUBLICS SPÉCIFIQUES



ACTION

Vous souhaitez concevoir, mettre en œuvre et suivre un dispositif sport-santé à destination de publics dit spécifiques, pour lesquels il n'existe pas ou peu d'offre de pratique sportive : (Jeunes enfants, femmes enceintes ou en post partum, personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes atteintes d'une maladie chronique). **C'est possible, en vous appuyant sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).**

Les publics « spécifiques » n'ont pas ou pu la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive adaptée à leurs capacités et besoins. L'OMS rappelle que tout le monde a intérêt à être plus actif, et moins sédentaire. Ces nouvelles recommandations, récemment publiées, préconisent d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive adaptée aux possibilités et capacités de chaque public.

OBJECTIFS

- Construire et proposer une offre sport-santé à destination de publics pour lesquels elle est souvent inexistante.

ETAPES POUR LA MISE EN PLACE ET MOYENS NÉCESSAIRES

1. Identifier l'offre de pratique sport-santé existante, les acteurs clés et les politiques importantes conduites sur le territoire (cf fiche « diagnostic territorial de sport-santé »),
2. Cibler un ou des publics spécifiques qui ne disposent pas d'une offre sport-santé sur votre territoire,
3. Construire et rendre lisible une offre sport-santé de qualité, en lien avec les acteurs identifiés lors de la première étape,
4. Communiquer sur le dispositif (réseaux sociaux, flyers, relais avec les Maisons Sport-Santé et tous les acteurs identifiés préalablement sur le territoire...),
5. Suivre et évaluer le dispositif au travers d'indicateurs,
6. Réadapter le dispositif en fonction du suivi et de l'évaluation.



BUDGET

Coûts :

Le coût varie selon l'ampleur du dispositif, les ressources humaines sollicitées, le type de public, le nombre de personnes accueillies en fonction de leur capacité physique :

- Coût moyen d'un intervenant dispensant une séance d'activité physique adaptée d'une heure : entre 35 et 50€ (en incluant le temps pédagogique de préparation).

Co-financements possibles :

- Collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Départemental, intercommunalité etc.),
- Agence Régionale de Santé (contrat local santé, appels à projet, etc.),
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (actions pilotes décidées par le conseil d'administration de la Caisse départementale),
- Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES),
- Conférence des financeurs,
- CAF,
- Mutuelles.

PARTENARIATS POSSIBLES

Secteur du sport :

- Services déconcentrés chargés du sport (DDRAJES – SDJES),
- Mouvement sportif (CROS / CDOS), associations sportives fédérales, associations œuvrant dans le sport-santé etc.),
- Structures sportives commerciales.

Secteur de la santé :

- Agence Régionale de Santé,
- Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),
- Établissements de santé,
- Établissements médico-sociaux,
- Professionnels de santé et paramédicaux,
- Associations de patients.

Intersectoriels :

- Maisons Sport-Santé,
- Réseaux Sport-Santé Bien-Être,
- Centres médico-sportifs,
- Autres collectivités territoriales.

Secteur éducatif :

- Écoles maternelles.

Autres :

- CCAS,
- Tous les autres acteurs clés en lien avec le public ciblé,
- PMI.

BONNES PRATIQUES

A. Ministère des Sports – Guide pour la pratique pendant la grossesse et après l'accouchement

Réalisation d'un guide pratique à destination des femmes et de leur entourage pour une pratique d'APS pendant la grossesse et après l'accouchement.

[guide-apsetmaternite.pdf](#)

B. Romilly-sur-Seine (10) : dispositif "bébés-sport"

Activité proposant une approche ludique du sport et permettant aux parents d'orienter leurs jeunes enfants (3 à 6 ans) vers des disciplines sportives choisies et déjà découvertes.

<https://www.ville-romilly-sur-seine.fr/sport>

Contact : 03 25 21 88 78.

C. Nice : activité physique adaptée

Organisation d'activités physiques et sportives adaptées aux spécificités de chaque usager et encadrées par des professionnels des Activités Physiques Adaptées.

[NICE-activites-sportives-adaptees](#)

Cellule Sport Handicap et Santé de la Ville de Nice : 04 97 13 31 31.

D. Briançon : programmes à destination des séniors et des personnes atteintes de maladies chroniques

Programmes « sport-santé senior » et « sport-santé maladies chroniques » proposés par la fondation Edith Seltzer. Ces programmes ont pour objectifs de reprendre et de maintenir une activité physique adaptée dans un cadre sécurisant, tout en partageant des moments conviviaux.

www.fondationseltzer.fr

Contact Maison Sport-Santé : 04 92 25 58 31
sportsante@fondationseltzer.fr

RESSOURCES UTILES

Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité

Formations des professionnels de l'activité physique et sportive :

- Formations du ministère chargé des Sports,
- Formations universitaires,
- Formations fédérales.

Sensibilisation et aide à la prescription d'une APA :

- Haute Autorité de Santé, guide de promotion, consultation et prescription médicale d'activité physique et sportive pour la santé chez les adultes,
- CNOSF, le Médicosport-santé,
- Mooc « Prescrire le Sport Santé sur ordonnance »,
- Informations sur le site du Pôle Ressources National Sport-Santé – Bien-Être du ministère chargé des Sports.

Déclinaison régionale de la Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024

Rapport de l'Observatoire Nationale de l'Activité - Physique et de la Sédentarité et du Pôle Ressources National Sport-Santé – Bien-Être du Ministère chargé des Sports

Physique et de la Sédentarité et du Pôle Ressources National Sport-Santé – Bien-Être du Ministère chargé des Sports : L'activité physique sur prescription en France : Etat des lieux en 2019.

Rapport de l'Observatoire Nationale de l'Activité Physique et de la Sédentarité : état des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France – personnes avançant en âge (édition 2018).

Contact
BougerPlus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS

